

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SENAT

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

SENAT
—
LE PRESIDENT
—

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÊNAT

Sommaire

SYNTHESE	3
STATISTIQUES DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES	4
INTRODUCTION	5
I. LES ORGANES DU SENAT	7
A. LE BUREAU DU SENAT	7
B. LES COMMISSIONS PERMANENTES	7
II. LES SEANCES PARLEMENTAIRES	7
A. LES REUNIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS	7
B. LES REUNIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES	8
1. La Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)	8
2. La Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)	9
3. La Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)	10
4. La Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)	10
5. La Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)	10
6. La Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)	10
C. LES SEANCES PLENIERES	11
III. LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE DU SENAT	11
IV. LES AUTRES ACTIVITES DU SENAT	13
A. LES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SENATEURS	13
B. LES JOURNEES PORTES OUVERTES DES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ..	13
V. L'ADMINISTRATION DU SENAT	14
VI. LES PERSPECTIVES	15
ANNEXES	17

SYNTHÈSE

Le présent rapport expose l'ensemble des activités conduites par le Sénat au cours de la Session Ordinaire 2019. Plusieurs éléments sont particulièrement à souligner.

Séances de travail parlementaire :

- 129 heures 37 minutes de travail parlementaire ;
- 03 Conférences des Présidents tenues ;
- 22 réunions de Commissions permanentes (pour examen de projets de loi) tenues ;
- 07 séances plénières tenues ;
- 23 projets de loi adoptés.

Diplomatie parlementaire :

- 13 audiences accordées à des ambassades et organisations internationales ou parlementaires ;
- 13 réunions et missions internationales effectuées ;
- 01 accord de coopération signé avec le Sénat français ;
- 01 accord de partenariat signé avec le PNUD.

Autres activités :

- 02 séminaires de renforcement des capacités à l'attention des sénateurs effectués ;
- Participation aux Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République.

Administration du Sénat :

- installée à Yamoussoukro depuis cette session 2019 ;
- moyenne d'âge du personnel administratif : 35 ans.

STATISTIQUES DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES DU SENAT POUR LA SESSION ORDINAIRE 2019

 Durée de travail en 2019 = **129:37:00**

 2018 = **11:42:00**

 Durée totale 2018 & 2019 = **141:19:00**

Répartition de la durée totale de travail

Nature de la séance	Durées en 2019	Durées en 2018
Conférence des Présidents	1:38:00	
Séance plénière	31:33:00	11:42:00
Travaux en Commission	96:26:00	
Durée totale	129:37:00	11:42:00

Taux de présence moyen

 Conférence des Présidents : **67%**

 Séance plénière : **70%**

Durée de travail en Commission

Commissions	Taux moy. de prés.	Durée
CAEF	83%	70:13:00
CAGICT	86%	12:05:00
CRSTE	89%	7:49:00
CASC	66%	5:53:00
CSD	75%	0:13:00
CREIHCI	94%	0:13:00
Total		96:26:00

 Taux de prés. moy. en Comm. : **82%**

Nombre de lois adoptées en Commission

Commissions	Nbre
CAEF	12
CAGICT	5
CRSTE	4
CASC	2
CSD	0
CREIHCI	0

 Total **23** lois adoptées en Commission

Textes dont le Sénat a été saisi

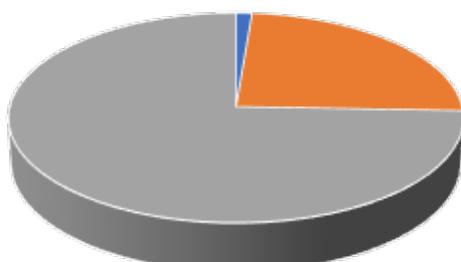
Propositions de loi	Reçues	0
	Adoptées	0
Reçus	23	
	Adoptés	23

Projets de loi

18 à l'unanimité

5 à la majorité

Répartition de la durée des travaux du Sénat en 2019

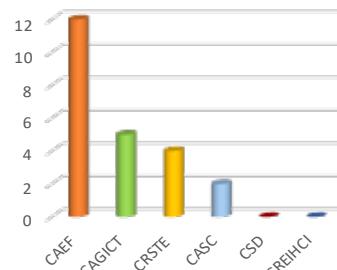


DURÉE DE TRAVAIL PAR COMMISSION

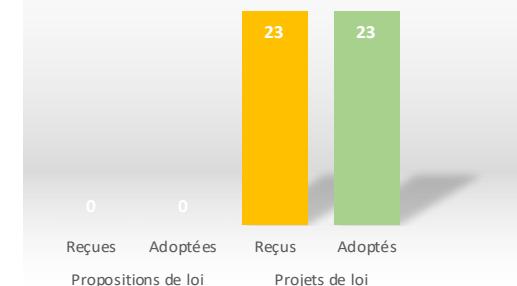


- Conférence des Présidents
- Séance plénière
- Travaux en Commission

Nbre de lois adoptées en Commission



Graphique des lois adoptées en plénière



* Données actualisées au jeudi 19 décembre 2019

INTRODUCTION



M. Jeannot AHOUSOU-KOUADIO
Président du Sénat de Côte d'Ivoire

Le rapport d'activités 2019 illustre parfaitement la nouvelle dynamique que nous avons collectivement souhaitée après que, le 03 avril 2019, le Président de la République ait procédé à la nomination du tiers des membres du Sénat, c'est-à-dire trente-trois (33) sénateurs, comme le prévoit l'article 87 de la Constitution du 08 novembre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la Constitution, le Sénat a ouvert sa session le 11 avril 2019, sept (7) jours ouvrables après l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée nationale. Cette séance d'ouverture s'est faite avec l'effectif complet de la chambre.

Depuis cette date, la seconde chambre du Parlement de Côte d'Ivoire assure pleinement son activité de législation : l'examen et le vote de la loi.



Au cours de la séance plénière du 27 juin 2019, le Sénat a procédé à la mise en place de ses organes, à savoir le bureau et les Commissions permanentes.

Durant cette session 2019, les sénateurs ont accompli pour les travaux législatifs une durée totale de **129 heures 39 minutes**.

Contrairement à une certaine opinion qui tendrait à remettre en question le bien-fondé de l'existence de cette chambre, il est utile de faire remarquer que le Sénat contribue concrètement à l'amélioration de la qualité des lois. Cette année par exemple, à l'initiative du Sénat, le projet de loi portant institution d'un système national de métrologie en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'amendement accepté et soutenu par tous les groupes parlementaires. La pertinence de cet amendement a été reconnue par l'émissaire du Gouvernement. Ce texte a donc été retourné à l'Assemblée nationale pour un examen en seconde lecture de la disposition amendée. L'Assemblée nationale a endossé ce projet de loi tel qu'issu des délibérations du Sénat, c'est-à-dire en tenant compte de l'amendement proposé par le Sénat.

Il convient, par ailleurs, de réitérer la reconnaissance de l'ensemble des sénateurs de la Première Législature à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, dont l'implication personnelle a été déterminante pour l'acquisition d'un siège entièrement rénové et équipé avant la fin de la session ordinaire 2019.

I. LES ORGANES DU SENAT

A. LE BUREAU DU SENAT

L'article 7 du Sénat dispose que le Bureau définitif du Sénat se compose :

- du Président du Sénat ;
- de six (6) Vice-présidents, classés suivant un ordre de préséance ;
- de deux (2) questeurs ;
- de huit (8) Secrétaires.

Le Bureau du Sénat doit refléter la configuration politique du Sénat.

La liste des membres du Bureau du Sénat est annexée au présent rapport (*annexe 1*).

B. LES COMMISSIONS PERMANENTES

Les Commissions permanentes sont au nombre de **six (6)** et sont :

- la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) ;
- la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
- la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) ;
- la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) ;
- la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) ;
- la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE).

II. LES SEANCES PARLEMENTAIRES

A. LES REUNIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Présidée par le Président du Sénat, la Conférence des Présidents comprend les Vice-Présidents (*annexe 2*), les Présidents de groupes parlementaires (*annexe 3*) ou leurs délégués en cas d'empêchement, les Présidents des Commissions permanentes (*annexe 4*) ou leurs Vice-Présidents en cas d'empêchement, et les Présidents des Commissions spéciales intéressées. Article 38 alinéa 2 du Règlement.



Chargée, entre autres sujets, de se prononcer sur l'ordre du jour des travaux du Sénat, elle s'est réunie trois (3) fois durant cette session comme l'indique l'article 38 alinéa 5 du règlement du Sénat, pour une durée totale de travail de **1 heure 38 minutes** et un taux de présence moyen de **67%** de ses membres.

B. LES REUNIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES

En dehors des réunions pour les élections des bureaux de ces Commissions permanentes tenues le 02 juillet 2019, quatre (4) d'entre elles ont examiné et adopté des projets de loi. Le taux moyen de présence des sénateurs pour les travaux en Commission a été de **82%**.

1. La Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) :

Cette commission a **examiné et adopté cinq (5) projets de loi** pour une durée totale de travail de **12 heures 05 minutes**. Pour chacun de ces projets elle a présenté un rapport. Il s'agit des textes ci-après :

- projet de loi portant recomposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 2018-517 du 30 mai 2018 relative au pouvoir disciplinaire des Ministres chargés de la Douane, des Eaux et Forêts, des Affaires Maritimes ;

- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2018-477 du 16 mai 2018 modifiant l'article 94 de l'ordonnance N°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées telle que modifiée par les ordonnances N°2015-176 du 24 mars 2015 et N°2018-25 du 17 Janvier 2018 ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2019-586 du 03 juillet 2019 modifiant la loi N°72-833 du 21 Décembre 1972 portant code de procédure civile, commerciale et administrative ;
- projet de loi relatif à l'adoption.

La composition de cette Commission est jointe en annexe (*annexe 5*).

2. La Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) :

Cette commission a **examiné et adopté douze (12) projets de loi** pour une durée totale de travail de **70 heures 13 minutes**. Pour chacun de ces projets elle a présenté un rapport. Il s'agit des textes ci-après :

- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2018-644 du 1 août 2018 portant modification de l'article 1 de l'ordonnance n°2015-182 du 24 mars 2015 instituant un identifiant unique pour l'immatriculation des entreprises en Côte d'Ivoire ;
- projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2018-646 du 1er août 2018 portant Code des Investissements ;
- projet de loi modifiant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par les lois n° 2004-412 du 14 août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013 ;
- projet de loi modifiant l'ordonnance n°2011-367 du 03 novembre 2011 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2019-389 du 08 Mai 2019 modifiant l'ordonnance N°2013-662 du 20 Septembre 2013 relative à la concurrence ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2017-769 du 22 novembre 2017 modifiant les articles 151, 166, 277 et 623 du code général des impôts ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2017-770 du 22 novembre 2017 portant exonération des droits domaniaux et de publicité foncière en faveur de Côte d'Ivoire Energies, en abrégé CI-Energies ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2017-822 du 14 décembre 2017 instituant une taxe sur les exportations de noix brutes de cajou pour le soutien au développement durable de la filière anacarde ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2019-289 du 03 avril 2019 fixant le taux de Droit Unique de Sortie sur les exportations de noix de cajou ;
- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2019-390 du 08 mai 2019 portant légalisation du régime fiscal et douanier prévu par le contrat de

partenariat relatif à la conception, au financement, à la mise en place, à l'exploitation, au Maintien en condition, à la Mise à Niveau et au gros Entretien Renouvellement du Registre National des Personnes Physiques, en Côte d'Ivoire conclu le 08 avril 2019 avec la société SEMLEX Côte d'Ivoire ;

- projet de loi portant ratification de l'ordonnance N°2019-391 du 08 mai 2019 portant exonération de droits de douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée sur les équipements nécessaires à la réception du signal de Télévision Numérique Terrestre ;
- projet de loi de finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2020.

La composition de cette Commission est jointe en annexe (*annexe 6*).

3. La Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) :

Cette commission a **examiné et adopté deux (2) projets de loi** pour une durée totale de travail de **05 heures 53 minutes**. Pour chacun de ces projets elle a présenté un rapport. Il s'agit des textes ci-après :

- projet de loi instituant le Service Civique ;
- projet de loi favorisant la représentation de la Femme dans les Assemblées élues.

La composition de cette Commission est jointe en annexe (*annexe 7*).

4. La Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) :

Cette commission n'a pas reçu de texte à examiner durant la session 2019.

La composition de cette Commission est jointe en annexe (*annexe 8*).

5. La Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) :

Cette commission n'a pas reçu de texte à examiner durant la session 2019.

La composition de cette Commission est jointe en annexe (*annexe 9*).

6. La Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) :

Cette commission a **examiné et adopté quatre (4) projets de loi** pour une durée totale de travail de **07 heures 49 minutes**. Pour chacun de ces projets elle a présenté un rapport. Il s'agit des textes ci-après :

- projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2017-500 du 2 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

- projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2018-641 du 1er août 2018 portant modification de l'article 5 de l'ordonnance n°2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- projet de loi relatif au système national de métrologie en Côte d'Ivoire ;
- projet de loi ratifiant l'ordonnance N°2019-495 du 12 Juin 2019 portant institution d'un dispositif de contrôle des flux de communications électroniques des entreprises de télécommunications/TIC.

La composition de cette Commission est jointe en annexe (*annexe 10*).

C. LES SEANCES PLENIERES



Le Sénat a tenu 11 séances plénières au cours de cette session ordinaire. Ce sont, au total, **vingt-trois (23) projets de loi**, dont il a été saisi par le Président de la République, que le Sénat a voté au cours de ces séances plénières. Les sénateurs ont travaillé en séances plénières pendant une durée totale de **31 heures 33 minutes** et un taux de présence de **70%**.

III. LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE DU SENAT

Outre l'activité de législation, la diplomatie parlementaire a été un pan des activités au cours de la session ordinaire 2019 avec des contacts importants et des partenariats solides avec les Parlements d'autres pays. Ces cadres ont été mis à profit pour expliquer et exposer la vision du parlementarisme et plus précisément du bicamérisme en Côte d'Ivoire.

Dans ce cadre, le programme de coopération conclu avec le Sénat français en novembre 2018 a été renforcé par l'appui, cette année, du Sénat français à la participation des premiers responsables de l'administration de notre Institution à des formations organisées par l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Paris en France.



Le point culminant de cette coopération avec le Sénat français demeure la participation spéciale du Président du Sénat de la République de Côte d'Ivoire à la **20e assemblée annuelle de l'Association des Sénats d'Europe**, du 13 au 15 juin 2019, présidée par Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat français.

En plus de cette coopération avec la France, le Président du Sénat a participé à de nombreux autres sommets interparlementaires.



Ainsi, il a participé à Moscou, à la 2e Edition du Forum International sur le développement du parlementarisme, du 01er au 03 juillet 2019, à l'invitation de la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie. Un projet d'accord de coopération est prévu entre cette assemblée et le Sénat de Côte d'Ivoire.



Sur le Continent, le Président du Sénat a pris part au Sommet Panafricain de haut niveau sur le VIH et le financement de la Santé les 11 et 12 juillet 2019 au Congo, à l'initiative de l'ONUSIDA, du Parlement panafricain et du Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il s'est également rendu à Praia au Cap-Vert, les 21 et 22 novembre 2019, pour participer au 41e Forum annuel de l'Action Mondiale des Parlementaires, à l'initiative du Parlement capverdien, sur les questions d'environnement et de développement durable.



L'impérieuse nécessité pour le Sénat de prendre sa place au sein des associations et organisations interparlementaires a conduit à la faire adhérer à l'Association Parlementaire de la Francophonie (APF), l'une des plus importantes associations parlementaires au monde.

Dans le même sens, au titre des associations et organisations interparlementaires régionales africaines, le Sénat ivoirien a fait son entrée au Parlement panafricain dont le siège se trouve à Midrand en Afrique du sud.

Au niveau sous régional, le Sénat a intégré le Parlement de la CEDEAO au sein duquel siègent deux sénateurs.



Forum pour la paix de Paris

Cette importante activité diplomatique vise à soutenir les efforts du Président de la République et du Gouvernement pour le positionnement stratégique de notre pays sur la scène internationale.

IV. LES AUTRES ACTIVITES DU SENAT

A. LES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SENATEURS

Le Sénat a organisé à l'endroit des sénateurs deux ateliers de renforcement des capacités visant à leur donner les rudiments nécessaires à la pratique de leurs missions. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- la procédure législatives ;
- la déontologie de la fonction de parlementaire ;
- les travaux en commission.



B. LES JOURNEES PORTES OUVERTES DES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE

L'organisation des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République, par le Ministère auprès du Président de la République chargé des Institutions, a été une importante occasion pour le Sénat d'échanger avec les populations venues nombreuses découvrir l'espace institutionnel de la Côte d'Ivoire.



Ces journées ont eu lieu du 22 au 24 juillet 2019 au Sofitel hôtel Ivoire d'Abidjan.

A la suite de cette activité réussie, le Sénat a participé à l'atelier de présentation des institutions aux professionnels des médias qui s'est tenu à Grand-Bassam les 13 et 14 novembre 2019.

V. L'ADMINISTRATION DU SENAT

Les acquis dont le Sénat peut se prévaloir aujourd’hui sont possibles grâce à une administration forte et dynamique.

Dès son élection, le 05 avril 2018, le Président du Sénat a fait de la mise en place d'une administration compétente l'un de ses leitmotivs les plus importants.

Au cours de cette session ordinaire, le Sénat a procédé au renforcement de cette équipe administrative en comblant les postes les plus importants pour donner plus de vitalité et d'efficacité à l'action administrative de l'institution.

A ce jour, le personnel administratif est relativement jeune, avec une moyenne d'âge d'environ 35 ans et tient compte du genre. Une chance a été donnée aux jeunes fraîchement sortis des universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit de leur premier contact avec le monde professionnel et ils ont su saisir la perche qui leur a été tendue au regard de l'engagement et du dévouement dont ils font preuve. C'est la façon du Sénat d'apporter une réponse à la forte demande d'emploi des jeunes.

Le fait majeur à relever sur le personnel au cours de cette session est son installation effective à Yamoussoukro dans le cadre du transfert des services publics de l'Etat à Yamoussoukro afin de conférer à cette ville son statut de capitale politique, conformément à la volonté du Président de la République.

Le Sénat dispose aujourd’hui de deux bâtiments à Yamoussoukro, à savoir, la Présidence qui constitue le siège de l'Institution, inauguré par le Président de la République le 17 décembre 2019, et les services administratifs sis au quartier Kokrenou, non loin de la Fondation Félix Houphouët-Boigny.

VI. LES PERSPECTIVES

Bâtir est une œuvre de longue haleine et la session ordinaire qui s'achève aura permis de mettre en œuvre les prémisses de notre vision et de notre programme d'activités tel qu'il est décliné dans le plan stratégique du Sénat pour la période 2018-2022.

Dans ce cadre, plusieurs chantiers nous attendent pour la session ordinaire 2020. Les activités parlementaires devraient s'intensifier avec, bien entendu, un volume plus important de textes à examiner. Les textes déjà annoncés sont relatifs :

- à la loi organique du Parlement ;
- au code électoral.

Les vacances parlementaires qui débuteront seront mises à profit pour discuter et harmoniser, avec tous les acteurs institutionnels concernés, certaines préoccupations liées à la mise en œuvre du bicamérisme dans notre pays.

L'initiative législative est partagée concurremment par le Parlement et le Président de la République comme l'indique l'article 74 alinéa 1 de la Constitution du 8 novembre 2016 : « le Président de la République a l'initiative des lois concurremment avec les membres du Parlement. ».

Pourtant, en pratique, cette initiative est quasi exclusivement exercée par le pouvoir exécutif, le Président de la République notamment.

Pour l'année 2020, les sénateurs sont invités à nourrir le Parlement, individuellement ou collectivement, de leurs propositions, afin que celles-ci soient examinées selon les règles et procédures habituelles de notre Institution pour être, in fine, adoptées et exécutées comme lois de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Le Sénat assurera sa mission de contrôle de l'action gouvernementale. Une telle démarche engage les sénateurs à susciter les questions écrites ou orales pour mettre en œuvre le principe de la « redevabilité » du gouvernement vis-à-vis du peuple dont ils sont les illustres représentants. La prochaine session parlementaire sera l'occasion d'inviter certains membres du gouvernement de venir informer la représentation nationale sur des sujets d'intérêt national. Cette opportunité du débat citoyen devrait éviter de voir les sénateurs saisir le prétexte de la présence des ministres à l'occasion du vote des lois, pour poser des préoccupations qui s'éloignent de l'objet de cette présence. Ainsi, les sénateurs éviteraient toute digression de nature à les détourner du débat sur le vote de la loi.

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, plusieurs signatures d'accords de coopération sont prévues dont celui avec la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie et celui avec la Chambre des Conseillers du Maroc. Il faut aussi noter la création prochaine de plusieurs groupes d'amitié en vue de tisser des liens avec des parlementaires étrangers pour le rayonnement international du Sénat de Côte d'Ivoire.

L'année 2020 marquera le début des élections générales dans notre pays. Ainsi, outre l'élection du Président de la République prévue en octobre 2020, devront se tenir, entre autres, les élections sénatoriales en décembre 2020.

En effet, l'article 182 alinéa 3 de la Constitution du 8 novembre 2016 dispose : « le mandat du Parlement élu après l'entrée en vigueur de la présente Constitution s'achève en décembre 2020 ».

En conséquence, le mandat des sénateurs prendra fin en décembre 2020 et la prochaine session ordinaire sera la dernière de la première législature du Sénat de la République de Côte d'Ivoire.

Enfin, au cours de l'année 2020, le Sénat de Côte d'Ivoire recevra Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat français pour une visite de travail en Côte d'Ivoire durant le premier trimestre de l'année. A cette occasion, s'ouvrira le premier **Forum du Sénat sur la représentation des collectivités territoriales face aux défis de la décentralisation**.

ANNEXES

Annexe 1 : Bureau définitif du Sénat

Annexe 2 : Les Vices présidents et leurs attributions

Annexe 3 : Groupes parlementaires

Annexe 4 : Présidents des Commissions Permanentes

Annexe 5 : Composition de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)

Annexe 6 : Composition de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)

Annexe 7 : Composition de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)

Annexe 8 : Composition de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)

Annexe 9 : Composition de la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)

Annexe 10 : Composition de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

Annexe 11 : Résultats des votes par la CAEF des crédits par Ministère

Annexe 12 : Discours d'ouverture de la session ordinaire 2019 du Président du Sénat

Annexe 13 : Discours de clôture de la session ordinaire 2019 du Président du Sénat

Annexe 1 : Bureau définitif du Sénat

N°	FONCTION	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE PARLEMENTAIRE
1	Président	M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO	RHDP
2	Vice-Président	Mme SAKO Sara Fadika	RHDP
3	Vice-Président	M. GOMIS Charles	RHDP
4	Vice-Président	M. OLLO Anouman Germain	RHDP
5	Vice-Président	Mme DIABY Makani	RHDP
6	Vice-Président	M. SILUE Kagnon Augustin	RHDP
7	Vice-Président	Mme BOBI ASSA Emilienne	PDCI-RDA
8	Questeur	M. COULIBALY Yaya	RHDP
9	Questeur	Mme DELON Epse LONGUET Catherine Suzanne	Non apparenté
10	Secrétaire	Mme BAMBA Sogona Epse ARNAULT	RHDP
11	Secrétaire	Mme COULIBALY Epse OUATTARA Maman	RHDP
12	Secrétaire	M. AGBAHI Djodan Félicien	RHDP
13	Secrétaire	M. NDOHI Yapi Raymond	PDCI-RDA
14	Secrétaire	M. ALLOMO Paulin Kouassi	RHDP
15	Secrétaire	M. SEU Tia	RHDP
16	Secrétaire	M. DEHE Paul	RHDP
17	Secrétaire	M. AMOIKON Kouakou Banga	PDCI-RDA

Annexe 2 : Les Vices présidents et leurs attributions

N°	FONCTION	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE PARLEMENTAIRE	ATTRIBUTIONS
1	Vice-Président	Mme SAKO Sara Fadika	RHDP	Affaires Parlementaires
2	Vice-Président	M. GOMIS Charles	RHDP	Diaspora et de la Coopération Internationale
3	Vice-Président	M. OLLO Anouman Germain	RHDP	Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
4	Vice-Président	Mme DIABY Makani	RHDP	Education, de la Culture et du Tourisme
5	Vice-Président	M. SILUE Kagnon Augustin	RHDP	Collectivités Territoriales
6	Vice-Président	Mme BOBI ASSA Emilienne	PDCI-RDA	Affaires Sociales et des Droits Humains

Annexe 3 : Groupes parlementaires

N°	GROUPES PARLEMENTAIRES	PRESIDENTS	NOMBRE DE MEMBRES
1	RHDP	TOURE Souleymane	78
2	PDCI-RDA	COCAUTHREY Abla-Kouakou Alain	18

NB : 03 sénateurs ne sont membres d'aucun groupe parlementaire

Annexe 4 : Présidents des Commissions Permanentes

N°	INTITULES DES COMMISSIONS	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE PARLEMENTAIRE
1	AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	ABDOU LAYE TANO	RHDP
2	AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES	KOUMOUE KOFFI MOISE	PDCI-RDA
3	AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES	COFFI MICHEL BENOIT	RHDP
4	RELATIONS EXTERIEURES ET IVOIRIENS ETABLIS HORS DE COTE D'IVOIRE	FANNY MOUSSOKOURA CHANTAL	RHDP
5	SECURITE ET DEFENSE	DJOUHA KEHI EDOUARD	RHDP
6	RECHERCHE, SCIENCE, TECHNOLOGIE ET ENVIRONNEMENT	BAKARY OUATTARA	RHDP

Annexe 5 : Composition de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)

N°	Fonctions	Nom et Prénom(s)	Groupe Parlementaire
1	Président	ABDOULAYE Tano	RHDP
2	1er vice-président	ADIDO Adia	PDCI-RDA
3	2e vice-président	EHUI Koutoua Bernard	RHDP
4	Rapporteur général	N'DAHO Arouna	RHDP
5	Rapporteur général adjoint	KONIN Aka	RHDP
6	Secrétaire	PANY Jean-Baptiste	App. PDCI-RDA
7	Secrétaire	MANE Adama	RHDP
8	Membre	AMON Ekissi Hyacinthe	RHDP
9	Membre	BOUEKA Nabo Clément	RHDP
10	Membre	COCAUTHREY Abla-Kouakou Alain	PDCI-RDA
11	Membre	IPAUD Lago Pierre Michel	Non App.
12	Membre	KOUASSI Abonouan Jean	RHDP
13	Membre	MANOU BI Koueli	RHDP
14	Membre	MEMEL Grah Félix	RHDP
15	Membre	SARRA FADIKA SAKO	RHDP
16	Membre	SILUE Kagnon Augustin	RHDP

Annexe 6 : Composition de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)

N°	Fonctions	Nom et Prénom(s)	Groupe Parlem.
1	Président	KOUMOUE Koffi Moïse	PDCI-RDA
2	1er vice-président	CISSE Mamadou	RHDP
3	2e vice-président	YAO Kouman Moïse	RHDP
4	Rapporteur général	TIEMOKO Koffi	PDCI-RDA
5	Rapporteur général adjoint	COULIBALY Lacina	RHDP
6	Secrétaire	BASSY-KOFFI Koffi Lionel-Bernard	PDCI-RDA
7	Secrétaire	OUATTARA Lamine Simon	RHDP
8	Membre	AMOIKON Kouakou Banga	PDCI-RDA
9	Membre	BADOH Moussa	RHDP
10	Membre	GABALA Epse DAO Mariam	Non App.
11	Membre	IBRAHIMA Toure	RHDP
12	Membre	KOUAME Bezème	RHDP
13	Membre	KOUAME Loukou Léon	RHDP
14	Membre	TOMPIEU-ZOUO Augustin	RHDP
15	Membre	YACE Gabriel Joseph	RHDP
16	Membre	YEO Tiovaga	RHDP

Annexe 7 : Composition de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)

N°	Fonctions	Nom et Prénom(s)	Groupe Parlementaire
1	Président	COFFI Michel Benoît	RHDP
2	1er vice-président	YAPO Achi Christophe	PDCI-RDA
3	2e vice-président	DIARRASSOUBA Nanourou	RHDP
4	Rapporteur général	MAMADOU Diomandé	RHDP
5	Rapporteur général adjoint	BAMBA Maïmouna Epse DOSSO	RHDP
6	Secrétaire	KOUADIO-KPLI Kouassi Delphin	PDCI-RDA
7	Secrétaire	GUEYE Boniface	RHDP
8	Membre	ADJOUA N'Go Louise Epouse TAMIINI	RHDP
9	Membre	ATSE N'De Zepp	RHDP
10	Membre	BEUGRE Orhon Amelie Epse DIOMANDE	RHDP
11	Membre	COULIBALY Epse COULIBALY Yao Madiara	RHDP
12	Membre	COULIBALY Epse OUATTARA Maman	RHDP
13	Membre	DIABY Makani	RHDP
14	Membre	FATOUMA Sangare	RHDP
15	Membre	GOSSO Yabayou Alphonse	PDCI-RDA
16	Membre	MEITE Yaya	RHDP
17	Membre	SANOGO Bakary	RHDP

Annexe 8 : Composition de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)

N°	Fonctions	Nom et Prénom(s)	Groupe Parlementaire
1	Président	FANNY Moussokoura Chantal	RHDP
2	1er vice-président	LOGBO André	PDCI-RDA
3	2e vice-président	TOURE Epse DIABATE Manindja	RHDP
4	Rapporteur général	OUATTARA Anzoumanan	RHDP
5	Rapporteur général adjoint	GOUETI BI Soho Charles	RHDP
6	Secrétaire	BONI Kouamé Séraphin	PDCI-RDA
7	Secrétaire	BOMBRO Lézou Francis	RHDP
8	Membre	AGBAHI Djodan Félicien	RHDP
9	Membre	BOBI ASSA Emilienne	PDCI-RDA
10	Membre	EKISSI Behou	RHDP
11	Membre	GOMIS Charles	RHDP
12	Membre	MAMADOU Kano	RHDP
13	Membre	OULOUNEGO Antoine Dieth	RHDP
14	Membre	RICHMOND-AHOUA Kominlin Eba Marie-Irène	App. RHDP
15	Membre	YAPOBI Jean Désiré Lucien	RHDP
16	Membre	YEBARTH Niaoué Justin	RHDP

Annexe 9 : Composition de la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)

N°	Fonctions	Nom et Prénom(s)	Groupe Parlementaire
1	Président	DJOUHA Kehi Edouard	RHDP
2	1er vice-président	GOBO Yokoré Bernard	PDCI-RDA
3	2e vice-président	KOULIBALY Mariam Fétégue	RHDP
4	Rapporteur général	BABA Traore	RHDP
5	Rapporteur général adjoint	FAMIE Akattia Edoukou Félix	RHDP
6	Secrétaire	KOUMOIN Konan René	PDCI-RDA
7	Secrétaire	OUATTARA Kouakou	RHDP
8	Membre	BAMBA Mamadou	RHDP
9	Membre	BAMBA Sogona Epse ARNAULT	RHDP
10	Membre	DEHE Paul	RHDP
11	Membre	KONAN Yao Gbeugré	RHDP
12	Membre	NDOHI Yapi Raymond	PDCI-RDA
13	Membre	SAH Tiétémomon Evariste	RHDP
14	Membre	TOURE Lanciné	RHDP
15	Membre	TOURE Souleymane	RHDP

Annexe 10 : Composition de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

N°	Fonctions	Nom et Prénom(s)	Groupe Parlementaire
1	Président	BAKARY Ouattara	RHDP
2	1er vice-président	SERI-BI N'guessan	PDCI-RDA
3	2e vice-président	NOUFE Sansan	RHDP
4	Rapporteur général	DIALLO Amoin Nicole	RHDP
5	Rapporteur général adjoint	DOGOMO Kanaté	RHDP
6	Secrétaire	KOUADIO Kouakou Bertin	PDCI-RDA
7	Secrétaire	DAO Losseni	RHDP
8	Membre	AMBLARD Epse ZUNON-KIPRE Viviane	RHDP
9	Membre	BAKAYOKO Vaflali	RHDP
10	Membre	KONATE Lamine	RHDP
11	Membre	KONE Siaka	RHDP
12	Membre	KOUAME Amoakon	RHDP
13	Membre	KOUASSI Alomo Paulin	RHDP
14	Membre	N'TAME Emilienne Epse ANIKPO	App. RHDP
15	Membre	OLLO Anouman Germain	RHDP
16	Membre	SEU Tia Alain	RHDP

Annexe 11 : Résultats des votes par la CAEF des crédits par Ministère

N°	Ministères	Programmes présentés par	Vote de la Commission
1	Ministère des Affaires Etrangères	Monsieur Moussa SANOGO représentant Monsieur Marcel Amon TANO	Sur 16 présents, Pour = 14 ; Contre = 2 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à la majorité des membres présents de la Commission.
2	Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	Monsieur Moussa SANOGO représentant Monsieur Ally COULIBALY	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
3	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	Monsieur Sidiki DIAKITE	Sur 16 présents, Pour = 13 ; Contre = 2 ; Abstention = 1. Crédits adoptés à la majorité des membres présents de la Commission.
4	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Général Vagondo DIOMANDE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
5	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Monsieur Sansan KAMBILE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
6	Secrétariat d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargé des Droits de l'Homme	Madame Aimée ZEBEYOUX	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0 Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.

7	Ministère d'Etat, Ministre de la Défense	Monsieur Moussa SANOGO représentant Monsieur Hamed BAKAYOKO	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
8	Ministère de l'Economie et des Finances	Monsieur Adama COULIBALY	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
9	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Monsieur Moussa SANOGO	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
10	Ministère du Plan et du Développement	Madame Nialé KABA	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
11	Ministère de la Fonction Publique	Monsieur Issa COULYBALY	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
12	Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public	Madame Raymonde GOUDOU COFFIE	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
13	Secrétaire d'Etat au Renforcement des Capacités	Monsieur Epiphane BI ZORO	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.

14	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
15	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Monsieur Abdallah Albert Toikeusse MABRI	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
16	Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA représentant Monsieur Brice KOUASSI	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
17	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Monsieur Aouélé Eugène AKA	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
18	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant	Madame Ramata LY-BAKAYOKO	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
19	Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes	Madame Myss Belmonde DOGO	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
20	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté	Madame Mariatou KONE	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.

21	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Monsieur Moussa SANOGO représentant Monsieur Pascal ABINAN	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
22	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Monsieur Siandou FOFANA	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
23	Ministère des Sports	Monsieur Paulin Claude DANHO	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
24	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Monsieur Maurice BANDAMAN	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
25	Ministère de la Communication et des Médias	Monsieur Sidi Tiémoko TOURE	Sur 14 présents, Pour = 13 ; Contre = 1 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à la majorité des membres présents de la Commission.
26	Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	Monsieur Mamadou TOURE	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
27	Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique	Monsieur Siaka OUATTARA	Sur 14 présents, Pour = 14 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.

28	Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	Monsieur Amedé Koffi KOUAKOU	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
29	Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste	Monsieur Moussa SANOGO représentant Monsieur Mamadou SANOGO	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
30	Ministère de la Ville	Monsieur François Albert AMICHIA	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
31	Ministère des Mines et de la Géologie	Monsieur Jean Claude KOUASSI	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
32	Ministère de l'Hydraulique	Monsieur Laurent TCHAGBA	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
33	Ministère des Transports	Monsieur Amadou KONE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
34	Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes	Monsieur Philippe LEGRE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.

35	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Coordination des Grands Projets	Monsieur Claude Isaac DE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
36	Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé	Monsieur Emmanuel Esmel ESSIS	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
37	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Monsieur Bruno Nabagné KONE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
38	Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme chargé du Logement Social	Monsieur Koffi N'GUESSAN Lataille	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
39	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables	Monsieur Abdourahmane CISSE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
40	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Monsieur Moussa DOSSO	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
41	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUMANI	Sur 16 présents, Pour = 14 ; Contre = 2 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à la majorité des membres présents de la Commission.

42	Ministère de la Promotion de la Riziculture	Monsieur Gaoussou TOURE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
43	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Monsieur Souleymane DIARRASSOUBA	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
44	Ministère de la Promotion des PME	Monsieur Félix ANOBLE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
45	Ministère de l'Artisanat	Monsieur Sidiki KONATE	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
46	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Monsieur Moussa SANOGO représentant Monsieur Joseph SEKA SEKA	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
47	Ministère des Eaux et Forêts	Monsieur Alain Richard DONWAHI	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.
48	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	Madame Anne Désirée OULOTO	Sur 16 présents, Pour = 16 ; Contre = 0 ; Abstention = 0. Crédits adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission.

Annexe 12 : Discours d'ouverture de la session ordinaire 2019 du Président du Sénat (Jeudi 11 avril 2019)

- **Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire,**
- **Excellence Monsieur le Vice-président de la République,**
- **Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement,**
- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,**
- **Messieurs les Gouverneurs de Districts Autonomes de Yamoussoukro et d'Abidjan,**
- **Mesdames et Messieurs les Chefs de missions diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire,**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations du système des Nations Unies et des partenaires au Développement ;**
- **Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Corps Préfectoral,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**
- **Mesdames et Messieurs les Sénateurs,**
- **Monsieur le Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire,**
- **Monsieur le Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire,**
- **Messieurs les Présidents de conseils Régionaux,**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Yamoussoukro,**
- **Mesdames et Messieurs les Maires,**
- **Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux, Officiers supérieurs et Officiers subalternes et Sous-Officiers des Forces Armées de Côte d'Ivoire, de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale,**
- **Distingués chefs traditionnels, et Religieux,**
- **Chers invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**
- **Chers amis de la presse,**

Avant tout propos, Je voudrais, en mon nom propre et au nom du Sénat de la République de Côte d'Ivoire, rendre hommage au plus illustre d'entre nous, un hommage différent à Son Excellence Monsieur le Président de la République Alassane Ouattara qui nous honore de sa présence et de son soutien constants.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Je voudrais vous exprimer ma compassion ainsi que celle de l'ensemble des Sénateurs ici réunis, pour le rappel à Dieu de votre bru. Nous resterons en union de prières avec vous et toute votre famille pour le repos de son âme. **Excellence Monsieur le Président de la République,**

Votre présence dans cette salle qui tient lieu d'hémicycle pour le Sénat rehausse l'éclat de cette cérémonie d'ouverture de la session parlementaire 2019 de notre Institution.

Il faut reconnaître que votre vision et votre clairvoyance politique ainsi que votre noble ambition pour notre pays sont les leviers qui ont permis l'avènement effectif du Sénat dans le paysage politico-institutionnel de la Côte d'Ivoire. Votre nom et votre action resteront, en effet, intimement liés à l'histoire du Sénat de la République de Côte d'Ivoire. Je rappellerai toujours votre mémorable discours à la toute première rentrée solennelle de notre institution, il y a quasiment un an, jour pour jour, c'était le 12 avril 2018 ici même à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix de Yamoussoukro.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Je voudrais me féliciter de la chance que vous représentez pour notre pays. Grâce à votre génie politique et stratégique, vous avez su inventer, en moins d'une décennie, un mécanisme propre à vous, pour redresser un pays à peine sorti de crise, et le hisser au rang des économies les plus performantes du monde. Ce modèle, d'une exceptionnelle efficacité, mérite d'être salué, théorisé et promu pour servir de référence pour les générations futures. Car chaque nation doit inventer, à l'épreuve de son histoire, les voies et moyens qui lui permettent de prendre en compte le long terme et l'intérêt des générations futures.

Merci Excellence Monsieur le Président pour votre passion pour la Côte d'Ivoire et pour votre engagement au service des Ivoiriens et des Ivoiriennes.

Monsieur le Vice-président de la République,

On ne le dira jamais assez, vous représentez pour de nombreuses générations de notre pays, le modèle achevé du serviteur de l'Etat.

J'associe à cet hommage, Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement et l'ensemble des membres du Gouvernement qui traduisent quotidiennement en actes concrets la volonté politique du Président de la République.

Je voudrais saluer et adresser nos vifs et chaleureux remerciements à l'ensemble des Présidents d'Institutions présents ; à leurs Excellences, les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire, à Messieurs les Représentants des organisations du système des Nations Unies, ainsi que ceux des organisations régionales et sous régionales ; à Messieurs les Gouverneurs des Districts Autonomes de Yamoussoukro et d'Abidjan, aux membres du Corps Préfectoral, à Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseils régionaux, Maires, Conseillers régionaux et municipaux et Conseillers de District, aux guides religieux, ainsi qu'à tous les représentants des différentes couches socioprofessionnelles de notre pays.

Mes remerciements appuyés vont à la chefferie traditionnelle qui ne ménage aucun effort pour nous accompagner et nous assister chaque fois que nous en faisons la demande. J'ai pour chacune et chacun d'entre vous, une pensée de reconnaissance toute spéciale.

**Mesdames et Messieurs,
Chers Invités**

Qu'il me soit permis de saluer et de féliciter l'équipe administrative et technique du Sénat dont le professionnalisme et les performances réalisées à ce jour nous rassurent quant à l'avenir de notre Institution.

Mesdames et Messieurs,
Chers Invités

Je voudrais à présent, vous saluer et vous exprimer toute ma gratitude pour votre présence si distinguée à cette ouverture de la session ordinaire 2019. Je voudrais tout particulièrement adresser nos remerciements aux membres du Parlement des Jeunes de Côte d'Ivoire, les femmes venus nombreux aujourd'hui encore, pour leur présence constante à nos différentes séances.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais exprimer ma reconnaissance aux hommes de médias et à l'ensemble de la presse nationale et internationale pour l'excellent travail de relais de nos activités dont nous avons bénéficié au cours de la session 2018. **Mesdames et Messieurs les Sénateurs,**

Je voudrais que vous vous associez à moi pour adresser nos vives et chaleureuses félicitations à Monsieur Amadou Soumahoro pour son élection à la Présidence de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Votre présence constitue le gage de la parfaite collaboration que nos deux Chambres se doivent d'entretenir.

Pour notre part, je voudrais vous assurer de la détermination du Sénat à travailler avec l'Assemblée Nationale pour assurer le bon fonctionnement du Parlement Ivoirien.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

La cérémonie de ce jour marque une étape nouvelle dans l'histoire de notre institution.

En effet, le Président de la République, conformément aux dispositions de l'article 87 alinéa 2 de la Constitution a nommé, **par décret numéro 2019-288 du 03 avril 2019**, 33 sénateurs en plus des 66 déjà élus.

Ma fierté est donc particulièrement grande puisque la séance de ce jour est la toute première qui voit la participation de l'ensemble des Sénateurs prévus par la Constitution. L'institution est au complet et parfaitement constituée avec les 99 sénateurs.

J'adresse donc à chacun et à chacune des 33 nouveaux sénateurs mes vives et chaleureuses félicitations pour leur nomination, et je vous invite à leur souhaiter la cordiale et fraternelle bienvenue dans notre assemblée avec des acclamations nourries. *(Acclamations ...)* Merci.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Nous sommes heureux et fiers de vous compter parmi nous. Vous intégrez désormais une grande famille où règnent déjà l'harmonie, la solidarité, la courtoisie et le respect mutuel. Soyez assurés de ma disponibilité ainsi que de celle de l'ensemble de vos collègues qui vous ont devancés dans cette assemblée.

Elus ou nommés, nous avons les mêmes droits et les mêmes obligations de par la constitution. Nous devons tous garder à l'esprit que nous avons un dénominateur commun, notre qualité de sénateur ; et une mission commune, celle d'œuvrer à l'amélioration du quotidien de nos concitoyens à travers le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit.

J'insisterai encore sur la nécessité du strict respect des règles déontologiques qui s'imposent à tout sénateur. Notre statut nous oblige à être des modèles aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée. Nos comportements et attitudes impacteront immanquablement l'image de notre institution commune. En conséquence, nous devons à tout point de vue être exemplaires pour nos concitoyens.

C'est le lieu de rappeler à ceux d'entre nous qui ne se sont pas encore acquittés de leur obligation de déclaration de patrimoine, de régulariser leur situation vis -à-vis de la loi.

Nous avons une institution à construire et à défendre, dans un contexte où la justification du bicamérisme ici comme ailleurs, se présente comme un défi à relever au quotidien.

En effet, au regard de l'importance de l'œuvre de législation, il est nécessaire de prendre le temps de la concertation et de la réflexion. Tel le travail d'un orfèvre, il faut créer, modeler, couper, rajouter, peaufiner, vérifier... d'autant plus que la norme une fois édictée et promulguée intègre pleinement notre droit positif avec un impact évident sur notre modèle de société. Notre travail doit donc contribuer à améliorer la qualité de la loi.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Vous mesurez, là, l'importance de la tâche qui nous incombe ; celle de travailler pour hisser le Sénat de la République de Côte d'Ivoire au niveau des plus prestigieuses assemblées parlementaires africaines et mondiales.

Oui, ensemble nous le réussirons. Je garde foi parce qu'il suffit de regarder les compétences et l'expérience des femmes et des hommes qui composent cette auguste assemblée pour s'en convaincre.

Ensemble, avec les élus locaux, les Présidents de Conseils Régionaux, les Maires et les membres d'assemblées territoriales en charge des affaires locales, pétris d'expériences, justifiant d'une parfaite connaissance des réalités du fin fond de nos contrées, nous réussirons à approfondir la décentralisation. La vocation des collectivités territoriales est de construire le développement endogène qui part de la base vers le sommet.

Les enjeux du développement sont certes globaux mais les solutions sont locales puisqu'elles partent de nos villages vers nos villes et nos régions pour enfin irradier tout le pays. En définitive, les collectivités territoriales sont les véritables vecteurs de développement durable. C'est pour cela que le Sénat, ancrage institutionnel des collectivités territoriales, s'emploiera, en liaison avec le Gouvernement, à la mise en

œuvre effective des dispositions pertinentes des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

Dans le cadre de notre mission de législation, nous devons être l'expression des aspirations du pays profond. Autrement, c'est l'essence même du système de représentation qui s'en trouverait mise à mal.

Pour ma part, la meilleure manière d'accompagner, d'appuyer et de soutenir l'action gouvernementale, c'est d'édicter des lois qui prennent en compte l'acceptabilité sociale.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Je voudrais appeler notre attention commune sur l'exercice véritable de notre mission de contrôle de l'action gouvernementale. Cela passe souvent inaperçu, mais en pratique, nous n'en faisons qu'une mise en œuvre résiduelle, privilégiant la mission de législation.

En tout état de cause, inviter régulièrement le Gouvernement à s'exprimer sur le choix de ses politiques publiques, initier des missions d'information parlementaire en vue de faire la lumière sur des faits de société, ou encore évaluer par des études l'impact des politiques publiques sur la société, ne devraient pas être considérés, a priori, comme des actions d'hostilité à l'égard du Gouvernement.

Au contraire, ces procédures peuvent s'analyser comme des opportunités supplémentaires pour le Gouvernement de justifier ses politiques publiques, sans oublier que les parlementaires doivent, à l'occasion, servir d'interfaces utiles ou de relais des actions du Gouvernement auprès des populations. Je souhaite donc que nous nous inscrivions dans la perspective de l'accomplissement de toutes nos attributions et missions sans exclusive.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

La session sénatoriale qui s'ouvre est pleine de défis et de challenges.

Après une session ordinaire 2018 consacrée essentiellement à asseoir les bases de l'institution, cette deuxième année de la législature enregistrera l'accomplissement de mission de sénateur.

Dans ce cadre, je terminerai sous peu les consultations relatives à la formation du Bureau et des commissions permanentes afin que nous nous retrouvions, les prochains jours pour la ratification en séance plénière des organes constitués, conformément à l'article 16 du Règlement. Le Président de la République en sera tenu informé ; ce qui ouvrira la voie au rétablissement de la navette parlementaire.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Nous pouvons présumer des grands axes sur lesquels nous aurons à intervenir au cours de l'année 2019.

En effet, dans son adresse de nouvel an à la nation, le Président de la République a décrété l'année 2019 comme l'année du Social en Côte d'Ivoire. Il a engagé le

Gouvernement à prendre les mesures nécessaires dans le souci de permettre aux ivoiriens de sentir les fruits de la croissance économique que connaît notre pays depuis quelques années. Il s'agira de mesures concrètes qui permettront de réduire la pauvreté par l'amélioration du pouvoir d'achat des populations, la création d'emplois au profit des jeunes, la protection et l'assistance des populations vulnérables, l'autonomisation de la femme, le renforcement de la protection sociale à travers l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle, le renforcement du plateau technique des hôpitaux publics, la création de nouveaux établissements scolaires et sanitaires, etc.

Si nombre des mesures à prendre dans le cadre de ce programme social spécial, relèvent de l'ordre réglementaire, je voudrais tout de même assurer Son Excellence Monsieur le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement de la disponibilité du Sénat à accompagner cet ambitieux programme.

**Mesdames Messieurs les sénateurs,
Chers invités,**

Je m'en voudrais de ne pas évoquer dans mon propos de ce jour, la crise qui a secoué l'école ivoirienne les semaines précédentes. Cette crise a été émaillée par des actes de violences verbales et physiques, ainsi que des dégradations de biens publics et privés. Ces comportements malheureux nous interpellent tous et posent avec acuité la question suivante : quelle jeunesse ivoirienne pour relever les défis du présent et du futur pour la construction de la Côte d'Ivoire que nous voulons grande, belle et admirée de tous ?

Le Sénat félicite l'ensemble des acteurs (le Gouvernement et les Syndicats) pour les compromis obtenus qui ont permis la reprise des cours sur l'ensemble du territoire national. Nous souhaitons vivement que cette reprise soit définitive et que la question de l'Ecole soit réexaminée et évaluée.

C'est également le lieu d'interpeller chacun de nous sur ses responsabilités vis-à-vis de sa conscience propre et vis-à-vis de la nation toute entière.

Les sénateurs, animateurs de la seconde chambre parlementaire qui souscrivent aux valeurs de sagesse, de tolérance et au droit à la différence, ne sauraient garder le mutisme face aux violences et dérapages enregistrés dans notre système éducatif.

A ce sujet, le Sénat propose une réflexion approfondie dans la perspective d'une plus grande prise en compte de nos valeurs culturelles traditionnelles dans l'éducation. Cet examen qui impliquera plusieurs expertises permettra d'adresser de façon plus efficace les questions relatives à la violence en milieu scolaire, à la performance de notre système éducatif et contribuer à construire l'Ivoirien Nouveau outillé pour intégrer harmonieusement les exigences du monde globalisé et compétitif qui s'imposent à nous et encore plus aux générations futures.

Voyez-vous, les changements intervenus dans les pays développés sont l'œuvre du système éducatif et d'une population qui participent aux efforts des responsables politiques des pays qui en sont bénéficiaires. A ce sujet, le Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY déclarait le 26 janvier 1967 que :

« Dans notre siècle dominé par la science et la technique, où la connaissance et les découvertes franchissent les frontières, et à une époque où la coopération internationale n'est plus un vain mot, rien n'est impossible à l'homme, et encore moins à une nation, pourvu que ses enfants soient, par l'éducation, et la formation, qu'ils reçoivent à leur naissance, convenablement préparés à accomplir un grand dessein et s'appuient, pour le réaliser, sur les forces vives de la terre dont ils sont issus. »¹ fin de citation.

L'éducation de nos enfants est au demeurant une question trop sérieuse pour être confiée aux seuls enseignants.

Parents d'élèves, société civile, gouvernants, tous devrons jouer leur partition. Il reste évident que tous les acquis d'aujourd'hui seront vains si les générations futures ne sont pas capables moralement, intellectuellement et techniquement d'en assurer la pérennité.

Chers concitoyens, œuvrons tous à sauver l'école ivoirienne, dans le respect de la loi et du droit à la différence.

**Chers invités,
Mesdames et messieurs,**

La vie politique nationale est marquée par quelques convulsions liées à la perspective de la tenue de l'élection présidentielle de 2020. Ces convulsions affectent notre unité et notre entente fraternelle au sein de la grande famille politique constituée par ceux et celles qui se réclament de la philosophie politique du Président Félix Houphouët-Boigny.

Souvenons-nous que sous l'impulsion apaisée de notre grande et invincible coalition, les ivoiriens ont repris goût à la vie ;

Souvenons-nous que sous la direction éclairée et concertée des Présidents Alassane OUATTARA et Henri Konan BEDIE, toutes les affres de la crise sont passées derrière nous ;

Souvenons-nous que grâce à notre union retrouvée, notre pays connaît une mutation qualitative indéniable dans les domaines infrastructurel, social, économique, culturel, sécuritaire et politique ;

Souvenons-nous que malgré tout, les chantiers pour la consolidation des acquis de notre gouvernance commune se poursuivent avec les grands projets structurants qui sont facteurs de développement et de création de richesses.

C'est ensemble, unis malgré nos différences, que nous avons fait rêver nos concitoyens. Nous sommes parvenus à concevoir et à mettre en œuvre un mécanisme innovant de sortie de crise salué par tous. Nous avons su mutualiser nos forces pour servir ensemble la Côte d'Ivoire. C'est d'ailleurs à cette unité retrouvée à cette entente saluée par tous tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger que je dois mon élection à la Présidence du Sénat de Côte d'Ivoire.

¹ Extrait du discours prononcé le 26 janvier 1967, à l'occasion de la conférence des Ministres de l'Education d'Afrique et de Madagascar – Anthologie des Discours, éd CEDA

Mesdames et Messieurs,

Allons-nous assister, inactifs, à la destruction de cette belle œuvre, fruit du génie politique de nos deux grands leaders, bâtisseurs de nations que sont les Présidents Alassane OUATTARA et Henri Konan BEDIE ?

Allons-nous par le silence et l'inaction laisser prospérer la division et exposer ainsi nos compatriotes à des aventures nouvelles et à la perspective de crises plus graves et plus dévastatrices ?

Allons-nous assister comme tétanisés à l'effritement de la confiance de nos partenaires internationaux qui ont énormément contribué à nous sortir de l'indicible crise que nous avons vécue ?

Allons-nous prendre part à l'écriture à reculons de l'histoire de notre chère Côte d'Ivoire qui n'a que trop souffert de nos incompréhensions et de nos divisions ?

Quelle Côte d'Ivoire voulons-nous pour les générations futures ?

Je vous interroge et je m'interroge également parce que ma conscience me commande de réunir des bonnes volontés pour travailler au rassemblement, encore une fois, des enfants de Félix Houphouët-Boigny et partant de toutes les Ivoiriennes et de tous les Ivoiriens qui sont tous confrontés à la réalité d'un monde globalisé.

Pour ma part, je voudrais dire du haut de cette tribune que ce qui doit nous unir est plus grand que ce qui nous divise actuellement. L'heure du rassemblement autour de notre pays a sonné. C'est ensemble, unis et réconciliés que nous ferons de notre pays, la terre de l'espérance, de la paix et de la concorde promise à l'humanité.

C'est pourquoi, en ce qui nous concerne aujourd'hui, entre la méfiance, la défiance et la confiance vis-à-vis de l'autre en politique, nous avons choisi la confiance, source du grand pardon qui engendre la cohésion, l'unité et la consolidation de la paix.

Le Sénat, notre Institution, qui est ancré dans les territoires, voudrait être un acteur de paix durable en Côte d'Ivoire. Les Sénateurs doivent donc :

Oser le pas ;

Oser le discours qui rassemble plus qu'il ne divise ;

Oser le rassemblement de tous les enfants de Félix Houphouët-Boigny, de tous les Ivoiriens et Ivoiriennes, des habitants de ce pays à travers un dialogue constructif débarrassé d'aprioris et de pesanteurs inutiles ;

Oser l'acceptation de nos différences pour construire la paix, la vraie, celle qui garantit l'avenir lumineux de la Côte d'Ivoire tel que projeté par le Président Félix Houphouët-Boigny.

C'est sur cet appel que je voudrais vous souhaitez bons travaux.

Vive la Côte d'Ivoire,

Vive le Sénat,

Je vous remercie.



Rapport d'activités

Annexe 13 : Discours clôture de la session ordinaire 2019 du Président du Sénat
(Jeudi 19 décembre 2019)

Au moment où s'éteignent les lampions sur la session 2019, je voudrais traduire à chacune et à chacun de vous ma gratitude pour votre distinguée présence à nos côtés ce jour.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers invités,

L'article 94 de la Constitution en ses alinéas 1 à 3 fixe, pour chacune des Chambres du Parlement, les dates de tenue de ses séances publiques d'ouverture et de clôture. Si les séances d'ouverture et de clôture s'inscrivent traditionnellement dans le calendrier de travail de toute assemblée parlementaire, elles ne doivent pas être considérées, pour autant, comme revêtues du sceau de la banalité. S'agissant spécifiquement de la séance plénière de clôture, en l'occurrence celle qui nous réunit ce matin, elle constitue le moment propice pour faire le bilan des 9 mois de travail écoulés.

C'est l'occasion de faire l'analyse critique des travaux parlementaires de quelle que nature qu'ils soient et, surtout, de se projeter objectivement vers la session ordinaire prochaine.

C'est pourquoi, je me félicite de l'auguste et chaleureuse présence de chacune et de chacun de vous.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers invités,

Je voudrais, ici et maintenant, rendre un vibrant hommage à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire. Est-il besoin de rappeler, en effet, que l'institution d'un système parlementaire bicaméral dans notre pays est l'œuvre du Président de la République. Grâce à sa clairvoyance politique et sa vision stratégique, le Sénat qui en est la parfaite illustration, a pris ses marques dans le paysage institutionnel de notre pays. Vous comprendrez, dès lors, que nous ne serions pas ici, si Monsieur le Président de la République n'avait pas fait du renforcement de l'arsenal institutionnel et démocratique de notre pays, une priorité majeure.

Depuis le 05 avril 2018, date historique correspondant à la rentrée solennelle du Sénat jusqu'à ce jour, l'appui indéfectible et constant du Président de la République ne nous a jamais fait défaut.

Je voudrais associer à ses remerciements, Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, qui a bien voulu prendre, chaque fois que de besoin, les mesures idoines en vue d'assurer au Sénat un fonctionnement normal et régulier. Mes remerciements vont également à l'endroit des Presidents d'Institution de la République de Côte d'Ivoire. Parmi ceux-ci, je voudrais remercier particulièrement le Président de l'Assemblée Nationale, l'autre Chambre du Parlement. En effet, la collaboration entre les deux Chambres du Parlement, notamment entre le Président Amadou Soumahoro et moi-même, de même qu'entre les services administratifs sous

nos ordres respectifs, auront permis à notre pays de connaître une activité législative particulièrement riche et abondante.

Au nombre de ces remerciements spéciaux, j'ajouterai Monsieur le Président de la Cour des Comptes, Monsieur Diomandé Kanvaly, qui nous a fait l'insigne honneur d'animer au Sénat une séance d'informations sur « **le rôle de la Cour des Comptes dans l'exécution de la loi des finances** ».

Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Chers invités,

L'on peut, ensemble, faire aisément le bilan de cette session ordinaire 2019 qui aura tenu toutes ses promesses.

A titre personnel, j'en suis fier et je voudrais partager cette fierté avec chacune et chacun de vous qui, à sa façon et à son niveau, a joué sa partition à la réalisation de nos objectifs.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers invités,

Après la nomination, par le Président de la République, de 33 Sénateurs le 3 avril 2019, notre Institution a pu se réunir au grand complet, pour la toute première fois, le 11 avril 2019 à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire 2019.

Depuis lors, l'activité de législation, donc d'examen et de vote de la loi, a été un exercice continu jusqu'aujourd'hui.

Au total, le Sénat, pour cette session ordinaire, a voté **23** projets de loi dont il a été saisi par le Président de la République pour examen et adoption.

Contrairement à une certaine opinion qui tendrait à remettre en question le bien-fondé de l'existence de notre chambre, il est utile de faire remarquer que le Sénat contribue concrètement à l'amélioration de la qualité des lois. Telle est d'ailleurs sa vocation, concurremment avec l'Assemblée nationale. Cette année par exemple, à l'initiative du Sénat, le projet de loi portant institution d'un système national de métrologie en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'amendement accepté et soutenu par tous les groupes parlementaires ; amendement, au demeurant, dont la pertinence a été reconnue par l'émissaire du Gouvernement. Ce texte a donc été retourné à l'Assemblée nationale pour un examen en seconde lecture de la disposition amendée. L'Assemblée nationale a endossé ce projet de loi tel qu'issu des délibérations du Sénat, c'est-à-dire en tenant compte de l'amendement proposé par le Sénat.

Je vous exhorte donc à poursuivre sur cette lancée afin que nos actes puissent être éloquents et donc perceptibles par la nation dont nous sommes des dignes représentants.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Vous aurez donc consenti, pour les travaux législatifs, 128 heures de travail au cours desquelles 4 Commissions permanentes sur les 6 ont été mises à contribution.

Il convient de relever l'ambiance fraternelle et responsable qui a prévalu tout au long de ces travaux.

Le Parlement, temple de la démocratie par son organisation et sa structuration, est le lieu du débat par excellence.

Vous avez démontré à la Côte d'Ivoire toute entière, que débattre n'est pas synonyme d'antagonisme. En cela, je voudrais féliciter les deux Groupes Parlementaires constitués au sein de notre Institution, sans oublier les sénateurs n'appartenant à aucun des deux groupes parlementaires.

Les discussions ont été parfois âpres, les débats quelquefois houleux, des sujets ont été souvent sensibles mais, à aucun moment, un incident de nature à jeter l'opprobre ou le discrédit sur notre Institution n'a été constaté de la part des sénateurs.

Cette attitude confirme éloquemment notre statut de chambre de la sagesse à l'instar des autres Sénats du monde. Autrement, notre Institution serait détachée de son âme et de son essence.

Je m'en réjouis aujourd'hui avec l'espoir que cette atmosphère de travail puisse demeurer, mieux, se renforcer durant les sessions à venir.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers invités,**

Outre l'activité de législation, la diplomatie parlementaire a été un pan important de nos activités au cours de la session ordinaire qui s'achève.

Nous inspirant du modèle du Père Fondateur, le Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY, et marchant dans les pas de son digne héritier qu'est SEM Alassane OUATTARA, nous avons œuvré depuis la session ordinaire 2018, à nouer des partenariats solides avec des Parlements d'autres pays.

Dans ce cadre, nous avons continué et renforcé notre programme de coopération conclu avec le Sénat français en novembre 2018. Celui-ci s'est concrétisé, cette année, par l'appui du Sénat français à la participation des premiers responsables de l'administration de notre Institution, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint notamment, à des formations organisées par l'Ecole Nationale d'Administration de Paris en France.

Le point culminant de notre coopération, avec le Sénat français cette année, demeure la participation spéciale du Président du Sénat de la République de Côte d'Ivoire à l'assemblée annuelle de l'Association des Sénats d'Europe présidée par Monsieur Gérard Larcher.

Ma participation, du 13 au 15 juin 2019, aux travaux de cette 20^e réunion des Sénats européens a été un grand honneur pour notre Institution. J'ai eu le privilège, en effet, de m'adresser à la tribune de ce sommet pour présenter notre jeune Institution et ses perspectives à moyen terme.

C'est le lieu de vous informer que Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat français, effectuera, à mon invitation, une visite de travail en Côte d'Ivoire du 16 au 18 février 2020.

A cette occasion, nous ouvrirons le premier **Forum du Sénat sur la représentation des collectivités territoriales face aux défis de la décentralisation**.

Je vous demande en conséquence de porter en mention spéciale ce rendez-vous à vos agendas respectifs.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

En plus de notre coopération avec la France, toujours dans le cadre de la diplomatie parlementaire, j'ai participé à de nombreux autres sommets interparlementaires. Ainsi, j'ai participé à Moscou, à la 2^e Edition du Forum International sur le développement du parlementarisme, du 1^{er} au 03 juillet 2019, à l'invitation de la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie. D'ailleurs, un projet d'accord de coopération sera signé entre nos deux institutions.

Là encore, j'ai porté la voix de notre Institution pour expliquer et exposer notre vision du parlementarisme et plus précisément du bicamérisme dans notre pays.

Sur le continent africain, notre Institution a été représentée au plus haut niveau, aux grandes conférences interparlementaires qui ont eu lieu, notamment au Sommet Panafricain de haut niveau sur le VIH et le financement de la Santé les 11 et 12 juillet 2019 au Congo, à l'initiative de l'ONUSIDA, du Parlement panafricain et du Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation Mondiale de la Santé.

De même, je me suis rendu à Praia au Cap-Vert les 21 et 22 novembre 2019 pour participer au 41^e Forum annuel de l'Action Mondiale des Parlementaires, à l'initiative du Parlement capverdien sur les questions d'environnement et de développement durable.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers invités,

Il était impérieux pour notre Institution de prendre sa place au sein des associations et organisations interparlementaires.

A ce titre, au niveau mondial, nous sommes désormais membre de l'Association Parlementaire de la Francophonie (APF), l'une des plus importantes associations parlementaires au monde.

C'est le lieu de féliciter, une fois de plus, le Président de l'Assemblée Nationale pour sa brillante élection à la tête de l'APF le 09 juillet 2019, ici même en Côte d'Ivoire, lors de la 45^e Session de l'Assemblée Parlementaire de ladite association. C'est un honneur pour notre parlement.

Au titre des associations et organisations interparlementaires régionales africaines, le Sénat ivoirien a fait son entrée au Parlement panafricain dont le siège se trouve à Midrand en Afrique du sud.

Au niveau sous régional, notre Institution a intégré le Parlement de la CEDEAO où deux de nos sénateurs siègent.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers invités,**

Cette importante activité diplomatique vise à soutenir les efforts du Président de la République et du Gouvernement quant au positionnement stratégique de notre pays sur la scène internationale.

Aujourd'hui, il est indéniable que la Côte d'Ivoire est un pays qui compte dans le monde. Cette réalité est confirmée par les Ambassadeurs et Chefs de représentations diplomatiques que j'ai l'honneur de recevoir régulièrement.

Cette séance plénière de clôture me donne également l'occasion de leur exprimer mes remerciements les plus sincères pour toute l'attention qu'ils portent à notre pays en général et à notre Institution en particulier.

**Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers invités,**

Notre Institution est au travail et vous le constatez. Les acquis dont nous nous prévalons aujourd'hui n'auraient pas été possibles sans une administration forte et dynamique. La mise en place d'une nouvelle institution n'est certes pas une gageure mais elle ne s'appréhende pas non plus comme une sinécure. On bâtit d'abord et avant tout avec des hommes. C'est pourquoi, dès mon élection à la tête de notre Institution, la mise en place d'une administration compétente a été l'un de mes leitmotivs les plus importants.

Au cours de cette session ordinaire, le besoin de renforcer notre équipe administrative s'est présenté comme une nécessité impérieuse. Les dispositions ont été prises en vue de combler les postes les plus importants pour donner plus de vitalité et d'efficacité à l'action administrative de notre Institution.

Aujourd'hui, nous déployons un personnel administratif relativement jeune, avec une moyenne d'âge d'environ 35 ans, tout en tenant compte des préoccupations non moins importantes liées au genre. J'ai instruit le Secrétaire Général à l'effet de donner leur chance à ceux de nos jeunes fraîchement sortis de nos universités et grandes écoles. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit de leur premier contact avec le monde professionnel. Et ils ont su saisir la perche qui leur a été tendue, aux dires du Secrétaire Général, tant ils travaillent avec zèle, dévouement et compétence. C'est notre façon à nous d'apporter une réponse, du mieux que nous pouvons, à la forte demande d'emploi des jeunes.

Je voudrais féliciter ici, Monsieur le Secrétaire Général pour toute la compétence et le dynamisme que lui-même et ses équipes ont pu démontrer tout le long de cette année. Je forme le vœu que cette dynamique se perpétue et se renforce les sessions à venir afin que notre administration puisse fournir aux sénateurs tous les services et accompagnement dont ils ont besoin pour accomplir leur mission.

Je puis assurer l'ensemble du personnel administratif de mon soutien et de mon engagement à tout mettre en œuvre pour qu'il accomplisse ses missions dans les meilleures conditions possibles.

**Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Chers invités,**

Nous ne saurions, à l'heure du bilan de cette session ordinaire, passer sous silence l'installation effective du Sénat à Yamoussoukro, ville siège de notre Institution. En effet, dans le cadre du transfert des services publics de l'Etat à Yamoussoukro afin de conférer à cette ville son statut de capitale politique, le Président de la République a souhaité que le siège de notre institution soit fixé ici.

La mise en œuvre de cette volonté politique du Président de la République nous a conduit à prendre les dispositions utiles afin d'installer l'ensemble de nos services à Yamoussoukro.

Si au cours de la première session ordinaire 2018, nous avons été contraints, pour des raisons d'organisation administrative, d'installer une permanence à Abidjan, aujourd'hui, nous disposons de deux bâtiments à Yamoussoukro, à savoir, la Présidence qui constitue le siège de l'Institution et les services administratifs sis au quartier Kokrenou, non loin de la Fondation Félix Houphouët-Boigny.

Ces bâtiments offrent un meilleur cadre de travail aux sénateurs et à l'administration ; toute chose qui devrait impacter positivement les performances de notre Institution. D'ailleurs, vous êtes tous témoins de l'honneur que le Président de la République a bien voulu nous faire, en procédant, hier 18 décembre 2019 à l'inauguration du siège de notre institution.

C'est le lieu de réitérer toute ma reconnaissance ainsi que celle de l'ensemble des sénateurs de la Première Législature à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, dont l'implication personnelle a été déterminante pour l'acquisition de ce siège entièrement rénové et équipé. Cela donnera plus de visibilité physique à notre institution par sa présence apparente et majestueuse en un lieu qui plus est notre capitale politique.

**Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Chers invités,**

La quête quotidienne de l'amélioration des conditions des citoyens est un enjeu tellement important que nous ne saurions nous complaire dans des formes d'autosatisfaction de quelle que nature qu'elle soit.

Bâtir est une œuvre de longue haleine et la session ordinaire qui s'achève aura permis de mettre en œuvre les prémisses de notre vision et de notre programme d'activités tel qu'il est décliné dans le plan stratégique du Sénat pour la période 2018-2022.

Dans ce cadre, plusieurs chantiers nous attendent pour la session ordinaire 2020. Les activités parlementaires devraient s'intensifier avec, bien entendu, un volume plus important de textes à examiner.

En effet, les vacances parlementaires qui débuteront à la fin de cette séance seront mises à profit pour discuter et harmoniser avec tous les acteurs institutionnels concernés, certaines préoccupations liées à la mise en œuvre du bicamérisme dans notre pays dont, principalement, la question de la saisine en premier lieu de l'une ou de l'autre Chambre du Parlement.

La saisine de notre Chambre en premier, et non pas seulement de « petites lois » votées ab initio par l'Assemblée nationale, consacrera une modulation de la charge de travail entre les deux chambres et une activité législative ininterrompue tout le long de la prochaine session.

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Il importe de rappeler à ce stade que l'initiative législative est partagée concurremment par le Parlement et le Président de la République.

L'article 74 alinéa 1 de la Constitution du 8 novembre 2016 indique à ce propos : « **le Président de la République a l'initiative des lois concurremment avec les membres du Parlement.** »

Pourtant, en pratique, cette initiative est quasi exclusivement exercée par le pouvoir exécutif, le Président de la République notamment.

Si ce phénomène peut trouver une esquisse d'explication dans la nature de notre régime politique, il n'en demeure pas moins que le Parlement, et le Sénat spécifiquement, a le devoir de se positionner comme une force de proposition incontournable quant à la transformation objective de notre société.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Vous êtes au cœur du système socio-économique de notre pays ; soit en tant qu'élu des collectivités territoriales, soit en tant qu'expert dans votre domaine de compétence. Ainsi, qui mieux que vous pourrait juger de l'opportunité des projets et programmes initiés au bénéfice des braves populations ivoiriennes ?

Qui mieux que vous pourrait juger de l'efficacité et de l'efficience de ces projets et programmes ?

Qui mieux que vous, connaît les aspirations profondes des populations ?

Qui mieux que vous maîtrise l'écosystème social, politique et environnemental de nos villes, villages et hameaux ?

Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Chers Collègues,

C'est fort de cette réalité que je voudrais vous inviter ici et maintenant, solennellement, individuellement ou collectivement, à nourrir le Parlement de vos propositions, afin que celles-ci soient examinées selon les règles et procédures habituelles de notre Institution pour être, in fine, adoptées et exécutées comme lois de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il reste évident que les chantiers à explorer ne manquent pas.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

De par la constitution, notre institution représente les collectivités territoriales et les Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

Les regards de vos collègues, membres des conseils régionaux et municipaux, vos électeurs de surcroit, sont tournés vers vous. Ne vous y méprenez surtout pas.

L'organisation du premier Forum sur la représentation des collectivités territoriales, dont j'ai fait mention plus haut, vise à offrir aux sénateurs un cadre de réflexions et d'échanges avec les élus des collectivités territoriales. A cette occasion, des experts nationaux et internationaux seront invités pour animer des panels thématiques liés à la problématique de la décentralisation et aux modalités pratiques de la représentation des collectivités territoriales par le Sénat.

Nous ne devons plus nous limiter à formuler auprès du gouvernement des recommandations relatives au transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ou à saisir opportunément l'occasion de l'examen du projet de loi portant Budget de l'Etat, pour faire des plaidoyers en vue de l'augmentation des ressources allouées à celles-ci.

La Constitution nous donne pouvoir de légiférer.

En ce qui concerne les Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, là encore, nos concitoyens des quatre coins du monde attendent de savoir et/ou de voir, dans les limites de nos missions régaliennes, ce que nous avons pu apporter à leurs conditions de vie dans le choix délibéré ou non qu'ils ont fait de vivre loin de la mère patrie.

C'est le lieu également de rappeler à votre auguste attention qu'au-delà du vote de la loi, vous devez vous imprégner de votre mission de contrôle de l'action gouvernementale. Une telle démarche vous engage à susciter les questions écrites ou orales pour mettre en œuvre le principe de la « redevabilité » du gouvernement vis-à-vis du peuple dont vous êtes les illustres représentants. La prochaine session parlementaire devrait être l'occasion d'inviter certains membres du gouvernement à venir informer la représentation nationale sur des sujets d'intérêt national. Cette opportunité du débat citoyen devrait nous éviter de voir les sénateurs saisir le prétexte de la présence des ministres à l'occasion du vote des lois, pour poser des préoccupations qui s'éloignent de l'objet de cette présence. Ainsi, les sénateurs éviteraient toute digression de nature à les détourner du débat sur le vote de la loi.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Au regard de l'incivisme de certains de nos compatriotes, il importe également que cette question nous intéresse au premier chef.

Au gré des humeurs, certains de nos concitoyens n'hésitent pas à s'attaquer aux symboles de l'Etat, aux institutions administratives ou à leurs représentants.

Des gendarmes tués, des commissariats de police attaqués, des mairies saccagées, des préfectures et résidences d'autorités préfectorales pillées, sont autant de faits qui dénotent du manque ou de l'insuffisance de la conscience civique et républicaine de certains de nos concitoyens.

De tels actes ne ressemblent pas à la Côte d'Ivoire.

Et je souhaite qu'au sein de notre Chambre, nous soyons à l'avant-garde du rétablissement d'une conscience civique dans notre pays, à travers des propositions de loi qui insuffleront à nouveau l'amour pour le drapeau national dans le cœur de nos enfants et réprimeront sévèrement tout acte avéré portant atteinte à l'Etat ou à ses symboles.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Le civisme ne doit pas s'entendre exclusivement du respect de l'autorité de l'Etat et de ses symboles ; il s'appréhende aussi comme le respect de la chose publique et privée. La dégradation des bâtiments publics ou privés par des graffitis, la pollution de l'environnement par des individus qui transforment la rue ou les caniveaux en toilettes publiques, ou encore des usagers de la voie publique, à pieds ou à bord d'engins motorisés qui érigent la rue en dépotoir public, doivent être bannies des comportements et attitudes des citoyens.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Depuis que vous m'avez fait l'honneur de me porter à la tête de notre Institution, j'ai saisi toutes les opportunités qui m'ont été offertes pour sensibiliser chacune et chacun de nous à une prise de conscience véritable des grands enjeux climatiques et environnementaux de la planète.

Les Etats et les Organisations Non Gouvernementales organisent de nombreuses conférences et colloques internationaux pour tirer la sonnette d'alarme sur les dangers des changements climatiques qui érodent chaque jour notre environnement.

En tant qu'Institution Parlementaire, notre responsabilité est éminente.

Nous devons légiférer pour accompagner le Gouvernement dans l'accomplissement de cette mission difficile.

On a souvent l'impression que ces phénomènes sont loin de nous et qu'ils ne concernent que les autres.

Pourtant, l'érosion est palpable sur l'ensemble de nos côtes où des villages sont menacés, au moins de déplacement, au plus de disparition.

Aussi, les récentes inondations survenues à Grand- Bassam achèvent-elles de nous convaincre du contraire.

Nous vivons le dérèglement climatique qui se caractérise par la non maîtrise des saisons pluvieuses et de sécheresse avec ses impacts négatifs sur notre agriculture.

L'appauvrissement de nos ressources fauniques et floristiques avec la disparition de nombreuses espèces végétales et animales rares n'est pas une vue de l'esprit. Bien au contraire.

Nous n'avons pas le droit de compromettre la vie des générations futures, il est temps d'agir.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Au titre de l'agenda de notre Institution pour la session ordinaire prochaine, je souhaite, enfin que nous prêtions attention ensemble à la garantie des risques divers liés à l'activité humaine.

Si nos concitoyens sont habitués à certains types de mesures prudentielles telles que l'assurance automobile, l'assurance retraite, le capital décès etc... ils le sont moins, vous en conviendrez, avec l'assurance habitation obligatoire dont la souscription n'est pas encore intégrée dans nos mœurs.

Il y a lieu d'indiquer que cette assurance spécifique, d'usage et de commerce courants en occident, est destinée à couvrir la majorité des risques liés à une occupation domestique, peu importe qu'elle soit à titre de propriétaire ou de bailleur.

Les risques couverts portent, notamment sur l'incendie, le vol, l'altération partielle ou totale des biens.

Cette question qui paraît anodine, constitue en réalité un indicateur non négligeable du niveau de développement d'un Etat.

L'émergence de notre pays sera évaluée aussi sur ces aspects.

Notre pouvoir de législation devrait, de ce fait, orienter nos compatriotes à intégrer dans leurs habitudes sociales et économiques, ce type de mesures qui s'inscrivent dans le cadre d'une meilleure gestion des risques liés à la personne.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Il ne reste plus que quelques jours pour rentrer dans la nouvelle année 2020 ; une année charnière, pleine de défis et de promesses.

L'année 2020 marquera le début des élections générales dans notre pays.

Ainsi, outre l'élection du Président de la République prévue en octobre 2020, devront se tenir, entre autres, les élections sénatoriales en décembre 2020.

En effet, l'article 182 alinéa 3 de la Constitution du 8 novembre 2016 dispose : « le mandat du Parlement élu après l'entrée en vigueur de la présente Constitution s'achève en décembre 2020 ».

En conséquence, notre mandat de sénateur prendra fin à la date sus-indiquée et la prochaine session ordinaire sera la dernière de la première législature du Sénat de la République de Côte d'Ivoire.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Ces échéances électorales, l'élection présidentielle notamment, ne doivent nullement constituer une source d'inquiétudes ou d'anxiétés pour nos concitoyens.

C'est pourquoi, je voudrais inviter, depuis Yamoussoukro, ville natale du père fondateur de la Côte d'Ivoire moderne, l'ensemble des acteurs politiques ivoiriens à la responsabilité, à la retenue et au bon ton.

Les Ivoiriens aspirent profondément à la paix.

Il est donc inutile et nuisible de brandir, à tout bout de champ, le spectre de la guerre civile.

Le Président de la République, garant des institutions de la République, de la paix, de la sécurité et de la défense nationales, a martelé à maintes occasions qu'il n'y aura rien. Il faut faire confiance en nos institutions, au nombre desquelles la nouvelle Commission Electorale Indépendante que le Sénat a contribué à mettre en place, à travers le vote responsable de la loi relative à la recomposition de cette institution.

Ceux qui, tapis dans l'ombre, espèrent cyniquement un "remake" de 2010 doivent renoncer définitivement à cette mentalité d'apocalypse qui n'a d'autre objectif que d'installer la peur dans l'esprit des Ivoiriens. « Il n'y aura rien » a dit le Président de la République, et nous devons donc tous œuvrer à ce qu'il n'y ait rien.

Une élection n'est rien d'autre qu'un jeu de séduction entre un candidat et les électeurs.

L'exercice consiste donc, pour chaque candidat, à se présenter devant le peuple, lui proposer un projet, le laisser accomplir son pouvoir de choix souverain et s'y plier. La démocratie n'est pas plus compliquée que cela.

Le débat sur la Commission Electorale Indépendante était déjà clos le 2 août 2019, date de l'adoption devant le Sénat du projet de loi portant recomposition de cette institution.

L'ordonnance de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur cette question en date du 29 novembre 2019 vient nous rappeler qu'un pallier a été franchi sur le sujet.

J'invite en conséquence, les états-majors des partis politiques et/ou des candidats à se focaliser sur la préparation de leur campagne électorale à venir.

J'ai bon espoir que ces joutes électorales seront des moments de célébration de la vitalité de notre jeune démocratie.

La Côte d'Ivoire est une et indivisible et la mosaïque ethnique qui la compose devrait être une richesse et non un problème. Nul n'a donc le droit de fragiliser notre nation qui repose sur cette mosaïque d'ethnies et qui ressemble à un tapis d'orient dont la diversité des couleurs fait la beauté.

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

J'invite chacun de vous à être un apôtre de la paix partout, chez lui à la maison en famille, avec ses amis, dans vos circonscriptions respectives.

Autant aucun bien n'est plus précieux que la paix, autant aucun sacrifice n'est trop grand pour la préserver.

Avant de clore mon propos, je voudrais vous indiquer que les vacances parlementaires signifient que les travaux parlementaires connaissent une pause. Ce qui ne signifie nullement que toutes les activités du Sénat sont en berne. Il ne faut donc pas exclure la possibilité de vous faire appel pour des activités autres que le travail parlementaire.

D'ailleurs une session extraordinaire pourrait être convoquée en vue de l'examen du projet de loi organique portant statut des parlementaires. Il s'agit d'un important projet de loi qui porte, spécifiquement, sur le nombre de sièges de chaque chambre du Parlement, les conditions de désignation des parlementaires, les indemnités et avantages des parlementaires, le régime des incompatibilités et, enfin, les immunités du parlementaire.

Aussi, un projet de loi portant code électoral pourrait également être soumis à notre examen dans le cadre de l'organisation des prochaines élections générales. Vous devez donc être en état d'alerte maximum bien que vous soyez en vacances.

**Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Chers invités,**

C'est sur cette exhortation que, **ce jour 19 décembre 2019, conformément à l'article 94 alinéa 3 de la Constitution, je déclare close la session ordinaire 2019 du Sénat, ouverte le 11 avril 2019.**

La session ordinaire 2020 du Sénat s'ouvrira le vendredi 10 avril 2020.
Bonnes vacances parlementaires à toutes et à tous.

Vive la Côte d'Ivoire ;
Vive le Parlement ivoirien ;
Vive le Sénat de la République de Côte d'Ivoire ;
Je vous remercie.



Siège : Boulevard de la Basilique, BP 1546 Yamoussoukro
Permanence à Abidjan : Cocody-Attoban non loin du Commissariat du 30e arrondissement
Contacts : +225 22 51 07 40 / 22 51 07 41
Courriel : contact@senat.ci
<https://www.facebook.com/senatci/>

RAPPORT D'ACTIVITES 2019



Siège : Boulevard de la Basilique, BP 1546 Yamoussoukro
Permanence à Abidjan : Cocody-Attoban non loin du Commissariat du 30e arrondissement
Contacts : +225 22 51 07 40 / 22 51 07 41
Courriel : contact@senat.ci
<https://www.facebook.com/senatci/>